

**Mémoire du Centre local de développement  
de Beauce-Sartigan**

**Présenté dans le cadre  
des audiences publiques  
concernant la réalisation du  
Projet Rabaska**

**Décembre 2006**

Ce mémoire a été adopté par résolution unanime des administrateurs du CLD de Beauce-Sartigan lors de l'assemblée du conseil d'administration du 14 décembre 2006.

**Centre local de développement de Beauce-Sartigan**

2727, 6<sup>e</sup> Avenue, bureau 201

Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y1

Téléphone : (418) 228-7810

Télécopieur : (418) 226-0298

[beucesa@globetrotter.net](mailto:beucesa@globetrotter.net)

## **Présentation du CLD de Beauce-Sartigan**

Le Centre local de développement (CLD) de Beauce Sartigan est un organisme à but non lucratif dont le mandat consiste à favoriser le développement économique, social et touristique du territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Beauce-Sartigan. Dirigé par un conseil d'administration composé de 21 personnes (voir l'annexe 1 : Liste des administrateurs) issues du milieu municipal, des affaires, du secteur communautaire, de l'éducation, de la santé, de la coopération, du tourisme, de la Recherche et développement, de la condition féminine et du secteur agroforestier, notre organisation travaille quotidiennement à soutenir les entrepreneurs individuels et collectifs de notre MRC dans la réalisation de leurs projets d'entreprises. Ce mandat nous est confié par la MRC de Beauce-Sartigan, laquelle administre les sommes qui lui sont transmises par le gouvernement du Québec pour le développement économique et possède tous les pouvoirs qui lui sont donnés dans le cadre de la *Loi 34* concernant le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Le CLD de Beauce-Sartigan doit également voir à l'élaboration, sur une base triennale, d'un Plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE) qui balise les grandes priorités de notre milieu.

## **Pourquoi le projet *Rabaska* nous interpelle-t-il?**

Notre mandat étant de favoriser le développement économique, social et touristique de notre milieu, il va de soi que nous nous sentons concerné par la réalisation de ce projet de plus de 840 M\$. En effet, tout porte à croire que les retombées économiques qui découleront de la réalisation de ce projet pourront être profitables à notre communauté d'affaires et nos en-

treprises à plus d'un titre. D'abord, plusieurs grandes entreprises capables de se positionner avantageusement dans la réalisation de ce projet sont localisées dans notre MRC : les groupes Pomerleau et Canam dans le domaine de la construction, Matiss dans le domaine de l'automatisation de procédés industriels, Électro Beauce dans le domaine des panneaux de contrôle et de l'automatisation, le Groupe GLD en ingénierie-conseil, ainsi que plusieurs autres firmes dans les domaines de la construction, de l'architecture et de l'usinage.

D'autre part, les promoteurs prévoient avoir recours à une moyenne de 500 travailleurs sur le chantier durant les trois années de la réalisation du terminal méthanier. Ici encore, il est possible de croire que certains d'entre eux proviendront de notre MRC ce qui, au moment même où les analystes prévoient un ralentissement prochain des activités de la construction, s'annonce des plus encourageant pour ces travailleurs.

Enfin, notre expérience du monde des affaires nous laisse croire que l'ajout d'une nouvelle source d'approvisionnement en gaz naturel engendrée par l'implantation d'un terminal ne pourra qu'imposer une pression à la baisse sur les prix de ce gaz. Le promoteur et les études que nous avons consultés (Alain Lapointe, professeur spécialiste des questions énergétiques aux Hautes études commerciales) anticipent une baisse potentielle de l'ordre de 2 à 5 % du prix du gaz, à la suite de la réalisation de ce projet. Les économies engendrées auront un impact positif sur nos entreprises qui sont présentement fortement secouées par la concurrence des économies émergentes et par les entreprises localisées en régions ressources qui profitent de généreuses subventions de l'État québécois pour nous livrer une véritable guerre de prix.

Les promoteurs du projet ont d'ailleurs été saisis de cette problématique et nous ont assurés de leur attention au moment de l'adjudication des contrats.

Il nous semble également plausible de croire que cette baisse de prix rendra le gaz naturel plus compétitif et ce faisant, incitera plus d'entreprises à l'utiliser comme source d'énergie. Nous pouvons anticiper que cette substitution d'énergie pourrait s'effectuer à l'avantage d'une réduction des émissions des gaz à effet de serre puisque plusieurs entreprises localisées dans nos parcs industriels sont encore de grands consommateurs de mazout.

## **Conclusion**

Bien qu'il nous apparaisse que les promoteurs du projet ne négligent aucun effort afin de réduire les impacts environnementaux de leur implantation et semblent prendre les mesures qui s'imposent afin d'assurer la sécurité de leurs installations et celle de la population, il demeure que notre appui à sa réalisation repose sur l'hypothèse que les autorités réglementaires concernées (Bureau des audiences publiques sur l'environnement, Régie de l'Énergie, Office national de l'énergie, Agence canadienne d'évaluation environnementale, Pêches et Océans Canada, Garde côtière canadienne, etc.) accordent leurs autorisations.

Nous sommes en effet d'avis que le fait que les promoteurs se soient entendus de gré à gré avec les propriétaires pour faire l'acquisition des terrains requis par le projet, qu'ils aient retenu un site éloigné de la route 132 et près de l'autoroute 20 et décider d'enfouir son gazoduc ainsi que d'ériger des réservoirs plus larges et moins hauts de 10m et qu'ils se soient

engagés à aménager des talus de 12m de hauteur et de planter près de 15 000 arbres, nous portent à croire que les commissaires accueilleront favorablement ce projet.

## Annexe 1 : Liste des administrateurs

### 1) Administrateurs avec droit de vote

Collège électoral	Nom
Affaires/secteur primaire	Martin Poulin
Affaires/secteur secondaire	Marcel Loignon
Affaires/secteur tertiaire	Jean-Guy Jacques
Affaires/secteur tertiaire moteur	Denis Doyon
Communautaire (incluant les entreprises d'économie sociale)	Guy Dubé
Condition féminine	Nadia Tremblay
Coopératif	Richard Busque
Délégué de la MRC de Beauce-Sartigan	Gabriel Giguère
Délégué de la MRC de Beauce-Sartigan	Jean-Marc Paquet
Déléguée de la MRC de Beauce-Sartigan	Herman Bolduc
Délégué de Saint-Georges	Jean Perron
Délégué de Saint-Georges	Serge Paquet
Délégué de Saint-Georges	Roger Carette
Éducation	André Poulin
Santé	Huguette Giroux
Tourisme	Neil Mathieu
Travailleurs	Roch Lessard

### 2) Administrateurs invités (sans de droit de vote)

Organisation	Nom
CLE de Saint-Georges	Lyne Bourque
CLD de Beauce-Sartigan	Jean Breton
Députée de Beauce-Sud et Vice-présidente à l'Assemblée nationale	Diane Leblanc
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et des Exportations	Charles Montour

